



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT R-2018-128

AVIS est donné que le règlement R-2018-128 intitulé « **Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour des travaux complémentaires dans le cadre du projet de réhabilitation de la caserne 61, située au 10, rue Sunnydale** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 mars 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2018-128 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 2 mai 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière